

Bulletin d'abonnement

EDITIONS DU MONITEUR

Agnès **LEBOURGEOIS**

Tel : 01 79 06 74 54 // 06 99 05 69 62

Code H3035

Date :

Retournez votre bulletin complété, avec cachet et signature :

- par mail agnes.lebourgeois@infopro-digital.com
- par courrier Éditions Le Moniteur – MONITEUR JURIS
10 Place du Général De Gaulle
BP 20156 – Antony Parc 2
92186 Antony Cedex

Offre d'abonnement MONITEUR JURIS

URBANISME

réservée aux qualifiés de l'OPQU

En partenariat avec



MONITEUR JURIS URBANISME		Tarif HT 12 mois	Tarif TTC 12 mois (TVA 20%)
<p>VOS CONTENUS EN LIGNE</p> <ul style="list-style-type: none"> - les 2 ouvrages juridiques à actualisation : <ul style="list-style-type: none"> • Code pratique de l'urbanisme • Droit de l'aménagement, - l'ensemble des textes officiels et de la jurisprudence, mis à jour quotidiennement - tous les articles sur le droit de l'urbanisme et de l'aménagement des revues : Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, La Gazette des Communes, des Départements et des Régions et Opérations Immobilières <p>VOS SERVICES</p> <ul style="list-style-type: none"> - veille quotidienne sur le site et 2 newsletters d'actualité par mois - fonctionnalités de recherche avancée multicritères - alertes personnalisées sur documents et thèmes de recherche - invitations à des webinaires juridiques, animés par les auteurs experts du Moniteur - tutoriels abonnés (vidéo) 	1 utilisateur -Remise 30%	479,20€ 335.44€	599,00€ 419.30€
	2 utilisateurs -Remise 30%	639,20€ 447.44€	799,00€ 559.30€
	3 utilisateurs -Remise 30%	719,20€ 503.44€	899,00€ 629.30€
	PASS jusqu'à 5 utilisateurs -Remise 30%	879,20€ 615.44€	1 099,00€ 769.30€
	PASS jusqu'à 10 utilisateurs -Remise 30%	1 999,20€ 1399.44€	2 499,00€ 1749.30€

	Tarif HT 12 mois	Tarif TTC 12 mois (TVA 20%)
Total à payer	€	€



J'ai bien pris connaissance des conditions générales de services ci-jointes et déclare les accepter sans réserve.

Bulletin d'abonnement

Vos coordonnées *

Entreprise / collectivité, établissement :

Effectif : _____ Code NAF : _____ Siret : _____

Me / M, prénom, nom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom, cachet et signature

Téléphone : _____

Email : _____

Administrateur / Abonné principal * :

_____ @ _____

Le compte « administrateur » permet d'accéder au service et de gérer les autres comptes de la collectivité.

L'administrateur saisit simplement le nom, prénom et l'adresse mail des bénéficiaires dans son compte Moniteur Juris en ligne. Les bénéficiaires reçoivent alors un message avec leurs identifiants personnels de connexion (identifiant et mot de passe). L'administrateur peut aussi à tout moment modifier, ajouter ou supprimer des comptes dans la limite de votre abonnement.

Vos modalités de règlement

Règlement par prélèvement trimestriel

- Prélèvement trimestriel
Merci de renseigner et retourner le formulaire d'autorisation de prélèvement ci-joint, accompagné de votre RIB

Ou

Règlement à réception de facture par :

- Chèque à l'ordre des Éditions du Moniteur
- Virement bancaire – mandat administratif

** Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus font l'objet d'un traitement par Groupe Moniteur afin de traiter et d'exécuter votre commande. Elles sont conservées dans un fichier informatique que Groupe Moniteur ou toute société du groupe Infopro Digital, dont Groupe Moniteur fait partie, pourra utiliser afin de vous envoyer des propositions utiles à votre activité professionnelle.*

Toute demande liée à l'exercice de vos droits d'accès, d'opposition, de suppression, de retrait du consentement doit être envoyée à l'adresse suivante : rgpd.editions@infopro-digital.com. La Charte Données personnelles du groupe Infopro Digital est disponible sur le site www.infopro-digital.com via le lien [RGPD / GDPR](#).

- J'accepte que mes données puissent être utilisées dans le cadre de campagnes de partenaires commerciaux du Groupe Moniteur / Infopro Digital à des fins de prospection commerciale pour des services en rapport avec l'activité de mon entreprise ou avec ma profession.*

CONDITIONS GENERALES DE VENTES CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT ET D'UTILISATION « MONITEUR JURIS »

1. PREAMBULE

GROUPE MONITEUR SAS dont le siège est à Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle - BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 403 080 823, (ci-après « l'Éditeur ») édite sous sa marque « MONITEUR JURIS » un site internet accessible à l'adresse www.moniteurjuris.fr, permettant l'accès, la consultation et la recherche au sein d'un ou plusieurs secteurs de la base de données juridiques MONITEUR JURIS :

- Moniteur Juris – Intégral
- Moniteur Juris – Urbanisme
- Moniteur Juris - Contrats Publics
- Moniteur Juris - Collectivités

(Ci-après désignés ensemble : le «Service»).

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement (ci-après les «CGA») décrivent les modalités et les conditions d'utilisation du Service (ci-après les « CGS »), applicables sans réserve à toute personne, physique ou morale, ayant souscrit audit Service (ci-après l'«Abonné»).

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels liant l'Abonné et l'Éditeur sont constitués de la proposition d'abonnement émise par l'Éditeur et signée par l'Abonné et du présent document intitulé « Conditions Générales d'Abonnement » jointe à la proposition d'abonnement, ces deux documents étant ci-après dénommés ensemble « le Contrat ».

Les présentes conditions générales d'abonnement seront seules valables même en cas d'indication contraire mentionnée dans les conditions d'achat de l'Abonné. Aucune condition particulière ne sera opposable à l'Éditeur si elle n'a pas été acceptée par écrit et aucune tolérance ne pourra être interprétée comme valant renonciation à un droit ou comme modification des relations contractuelles. Le Contrat conclu entre l'Éditeur et l'Abonné (ci-après les « Parties ») exprime l'intégralité de l'accord des Parties à la date de la signature par l'Abonné de la proposition d'abonnement.

3. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Éditeur fournit à l'Abonné le Service et de déterminer les droits et obligations des Parties dans ce cadre.

4. DUREE

Le Contrat entre en vigueur à compter de l'enregistrement par l'Éditeur de la commande/proposition d'abonnement signée, pour une durée initiale ferme de douze (12) mois. Il sera ensuite reconduit tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard un mois avant le terme de la période en cours.

5. DESCRIPTION DU SERVICE

Le Service comprend :

- un droit d'accès, de consultation et de recherche au sein d'un ou plusieurs secteurs de la base de données juridiques composant le Service et constitués par une **sélection de fonds documentaires de l'Éditeur (ouvrages à actualisation, revues, sites internet, formulaires.....) et de sources officielles (textes officiels, codes, jurisprudences...), sur une thématique spécifique : Moniteur Juris – Intégral, Moniteur Juris – Urbanisme, Moniteur Juris - Contrats Publics, Moniteur Juris - Collectivités. Ce droit est consenti dans les limites de l'offre souscrite par l'Abonné sur son devis d'abonnement (ci-après «l'Offre»).** Le droit d'accès pourra être mono, multi-utilisateurs ou en accès via adresses IP,
- une Assistance Abonné dans les conditions de l'article 6 ci-après.

6. CONDITIONS D'ACCES AU SERVICE – ASSISTANCE ABONNÉ

6.1 Dans les 72 heures suivant l'enregistrement de la proposition d'abonnement signée, l'Éditeur créera le compte de l'Abonné et lui adressera un email contenant son codes d'accès (login = email de l'Abonné) et un lien pour activer son compte en initialisant son mot de passe. Ainsi, l'Abonné pourra accéder au Service via l'URL www.moniteurjuris.fr. L'Abonné pourra ensuite modifier son mot de passe dans l'espace « Mon Moniteur Juris » du site

www.moniteurjuris.fr. Dans le présent document, les termes suivants s'entendent tels que ci-après définis :

Administrateur : l'Abonné ou toute personne membre de son personnel désignée comme telle, habilitée à gérer l'espace « Mon Moniteur Juris » de l'Abonné et les droits d'accès utilisateurs au Service.

Utilisateur Autorisé :

- membre du personnel de l'Abonné disposant d'un compte utilisateur permettant d'accéder au Service

et/ou

- adresses IP figurant dans la proposition d'abonnement signée permettant au personnel de l'Abonné d'accéder au Service sans identification préalable de l'Utilisateur Autorisé.

6.2. Accès abonnements mono / multi-utilisateurs

L'Abonné/Administrateur est l'administrateur de l'espace « Mon Moniteur Juris », il crée et gère les comptes des Utilisateurs Autorisés à utiliser le Service. L'Abonné saisit dans son espace « Mon Moniteur Juris » le nom, prénom et emails des Utilisateurs Autorisés générant l'envoi à chacun par l'Éditeur d'un email contenant ses codes d'accès (login = email de l'Utilisateur Autorisé) et un lien pour activer son compte en initialisant son mot de passe. L'Abonné dispose dans son espace « Mon Moniteur Juris » de la liste de tous les comptes utilisateurs : il peut en supprimer ou en créer de nouveaux dans la limite du nombre de comptes utilisateurs prévu dans la proposition d'abonnement signée.

Pendant la durée de son abonnement, l'Abonné et les Utilisateurs Autorisés pourront librement modifier leur mot de passe en suivant les procédures figurant sur le site www.moniteurjuris.fr. L'Abonné et les Utilisateurs Autorisés s'engagent à prendre toute mesure nécessaire à la préservation de la confidentialité des codes d'accès.

6.3 Accès abonnement par accès via adresses IP

La liste des adresses IP professionnelles est transmise par l'Abonné Administrateur à l'Éditeur par tout moyen au moment de la signature de la proposition d'abonnement/bon de commande et permet aux personnes physiques membres du personnel de l'Abonné d'accéder au Service sans identification préalable.

Chaque adresse IP doit correspondre à une adresse physique de l'établissement ou de l'un des établissements de l'Abonné, ces adresses devant impérativement être transmises à l'Éditeur et mises à jour, faute de quoi l'Éditeur pourra suspendre le Service.

6.4 Les droits d'accès et d'utilisation du Service ainsi concédés sont incessibles, non exclusifs et destinés aux seuls besoins professionnels propres de l'Abonné et de ses Utilisateurs Autorisés identifiés. Le Service n'est accessible qu'aux seuls Utilisateurs Autorisés dans la limite du nombre d'utilisateurs figurant dans la proposition d'abonnement signée.

Par conséquent, lorsqu'un Utilisateur Autorisé quitte la structure de l'Abonné, l'Abonné s'engage à supprimer les codes d'accès (le login et mot de passe) ou les adresses IP des Utilisateurs Autorisés dans son espace « Mon Compte » lui permettant de gérer directement, à nombre d'Utilisateurs Autorisés constant, les codes d'accès (login et mot de passe) ou les adresses IP de ses Utilisateurs Autorisés. L'Abonné s'engage également à exercer un contrôle strict des Utilisateurs Autorisés et à signaler toute connexion non autorisée à l'Éditeur.

6.5 L'accès de l'Abonné/Utilisateur Autorisé au Service se fait via

l'URL www.moniteurjuris.fr, après saisie de ses codes d'accès par l'Abonné/Utilisateur Autorisé.

6.6 L'abonnement au Service comporte un nombre maximal d'accès choisi par l'Abonné et retranscrit sur la proposition d'Abonnement.

L'Abonné reconnaît être parfaitement informé du fait que le nombre d'Utilisateurs Autorisés ne peut en aucun cas excéder le nombre maximum d'accès simultanés au

Service souscrits par lui tel que spécifié dans la proposition d'abonnement. En conséquence, l'Éditeur se réserve le droit de suspendre le Service ou de modifier le tarif de l'abonnement s'il constate un nombre d'accès et/ou connexions via IP manifestement supérieur au nombre d'utilisateurs figurant dans la proposition d'abonnement signée.

6.7 L'Abonné et les Utilisateurs Autorisés peuvent accéder au Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de l'Éditeur, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du site et des matériels.

6.8 Une Assistance Abonné à l'utilisation du Service est disponible au numéro indigo 0 820 320 901 (0,12€ TTC/minute) aux horaires suivants :

- 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au jeudi,
- 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi.

Tout problème lié à l'accès à Internet ou la configuration du matériel de l'Abonné n'est pas couvert par l'Assistance Abonné.

7. CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des données du Service (ci-après les « Données ») mis à la disposition de l'Abonné par l'Éditeur dans le cadre de son abonnement au Service, est protégé par le droit d'auteur et/ou par le droit des bases de données, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Aucune fonctionnalité du Service, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement, et/ou d'envoi par courrier électronique, ne saurait être utilisée par l'Abonné ou les Utilisateurs Autorisés dans le but de violer les droits de propriété intellectuelle attachés aux Données.

L'Abonné s'engage expressément :

- à n'utiliser rigoureusement le Service ainsi que les Données de toute nature et/ou tous autres éléments obtenus par l'intermédiaire de ce Service, que les seuls besoins de son activité professionnelle et, notamment, la gestion de ses dossiers, dans le respect des intérêts et des droits patrimoniaux et moraux de leurs auteurs et de l'Éditeur;
- à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Éditeur ou par des tiers sur son site et ses marques ainsi que sur l'ensemble des Données accessibles via le Service ;
- à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des Données et/ou au moyen du Service, une base de données visant à offrir directement ou indirectement, à titre gratuit ou onéreux, le même service ou un service comparable, à des personnes non autorisées dans le but de contourner le nombre d'accès simultanés limités au Service dont bénéficie l'Abonné au titre de l'Offre qu'il a souscrite, et/ou diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, des Données obtenues par l'intermédiaire du Service aux fins d'aider une personne à reconstituer, en tout ou partie, une telle base de données ou un service équivalent ;
- à n'utiliser les dénominations « GROUPE MONITEUR » et « MONITEUR JURIS » ainsi que toute autre dénomination protégée plus généralement utilisée dans le cadre du Service, dans ses documents publicitaires et commerciaux qu'avec l'autorisation préalable et écrite de l'Éditeur;
- à faire respecter l'étendue de ces obligations par ses Utilisateurs Autorisés.

L'Éditeur est titulaire (ou dispose des autorisations des titulaires) de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature qu'il publie dans le cadre du Service. L'Abonné s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par l'Éditeur ou par des tiers ayant publié sur le site du contenu protégé par un droit de propriété intellectuelle.

Le respect par l'Abonné et ses Utilisateurs Autorisés des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle l'Éditeur n'aurait pas conclu le Contrat.

8. MODIFICATION DES CONDITIONS INITIALES D'ABONNEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ

8.1 En cours d'abonnement, le nombre d'accès Utilisateurs Autorisés pourra être augmenté sur demande de l'Abonné. Cette modification fera l'objet d'une nouvelle proposition d'abonnement selon les modalités de l'article 4 ci-avant. En ce cas, le précédent contrat d'abonnement sera résilié par anticipation et la part de son montant restant à courir jusqu'à son terme initialement convenu viendra en déduction du montant du nouvel abonnement.

8.2 La réduction du nombre d'accès pourra être demandée par l'Abonné uniquement à l'occasion du renouvellement de son abonnement, un mois avant le terme de la période en cours, selon les modalités précisées à l'article 4 ci-dessus.

8.3 Toute modification des conditions d'abonnement sera soumise aux conditions financières en vigueur à leur date de commande par l'Abonné et sera régie par les

stipulations des conditions générales d'utilisation du Service en vigueur à la date de la modification concernée.

9. EVOLUTIONS DU SERVICE

9.1 L'Éditeur se réserve la faculté de modifier, en cours d'exécution du Contrat, le contenu et/ou le fonctionnement du Service. L'Abonné sera informé desdites évolutions par publication sur le site ou par tout autre moyen adéquat.

9.2 L'Éditeur se réserve également le droit de modifier la teneur des CGS à tout moment et notifiera à l'Abonné les modifications ainsi effectuées par courrier électronique ou par tout autre moyen adéquat. Les nouvelles CGS entreront en vigueur à compter de leur date de notification à l'Abonné. Toute modification substantielle ouvrira à l'Abonné la faculté de résilier le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le mois suivant la date de notification par l'Éditeur des nouvelles CGS.

La résiliation sera alors effective un (1) mois après réception, par l'Éditeur, de la notification de la résiliation du Contrat. Une telle résiliation n'ouvrira droit, de part ou d'autre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.

10. DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

10.1. Les données personnelles de l'Abonné et de ses éventuels utilisateurs autorisés nécessaires à l'accès et à l'utilisation du Service font l'objet d'un traitement automatisé par l'Éditeur. Conformément aux réglementations en vigueur, l'Abonné dispose sur les données le concernant d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer *via* son compte. L'Abonné peut également s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données le concernant fassent l'objet d'un traitement, ou, sans motif, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer ces droits, il convient de s'adresser à : GROUPE MONITEUR – Service Abonnés – Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX.

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital auquel l'Éditeur appartient est disponible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/rgpd-gdpr/>

10.2. L'Abonné transmet à l'Éditeur des données personnelles (nom, prénom, emails et/ou adresses IP des Utilisateurs Autorisés) pour la réalisation de ses prestations dans le cadre de l'abonnement.

En qualité de Responsable de traitement des données personnelles ainsi transmises, l'Abonné reconnaît qu'en transmettant les données personnelles des Utilisateurs Autorisés, il autorise l'Éditeur à utiliser ces données pour leur donner accès au Service dans le cadre de l'abonnement.

L'Abonné s'engage à effectuer les déclarations et/ou à obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés qui lui incombent et à tenir le registre des activités de traitement effectuées sous sa responsabilité.

L'Éditeur, en tant que sous-traitant, agit dans le cadre de la réalisation des prestations pour le compte et sur instruction de l'Abonné et ne saurait voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où l'Abonné ne respecterait pas ses obligations.

L'Éditeur réalise pour le compte de l'Abonné et de ses Utilisateurs Autorisés la collecte de données à caractère personnel strictement nécessaire à l'exécution du Contrat. À ce titre, l'Abonné en sa qualité de responsable de traitement :

- reconnaît autoriser l'Éditeur à collecter pour son compte les noms, prénoms et adresses emails / IP nécessaires à l'accès au Service,
- assure la parfaite information des Utilisateurs Autorisés dont les données à caractère personnel sont collectées, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les Données à caractère personnel étant hébergées sur les serveurs de l'Éditeur, celui-ci s'engage, sur instruction de l'Abonné, à répondre à toute demande transmise par l'Abonné concernant une demande d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression émanant d'un Utilisateur Autorisé concerné par le traitement.

11. CONDITIONS FINANCIÈRES

11.1 L'abonnement au Service est consenti moyennant le paiement par l'Abonné, au début de chaque année d'abonnement, du tarif annuel forfaitaire mentionné sur la proposition d'abonnement acceptée par l'Abonné. Ce tarif annuel forfaitaire ne comprend pas les coûts d'accès à l'Internet, ni les coûts téléphoniques, ni les coûts d'appels à l'Assistance Abonné, lesquels demeurent entièrement à la charge de l'Abonné.

CE TARIF ANNUEL POURRA FAIRE L'OBJET D'UNE RÉÉVALUATION CHAQUE ANNÉE (N+1) LIMITÉE À LA VARIATION ANNUELLE À LA HAUSSE DE L'INDICE SYNTEC DE DÉCEMBRE N-1, CE QUE L'ABONNÉ ACCEPTE EXPRESSÉMENT.

Dans le cas où l'Éditeur souhaiterait appliquer une réévaluation supérieure à la variation annuelle de l'indice SYNTEC et que l'Abonné ne consente pas au nouveau tarif indiqué sur sa facture d'abonnement, il disposera d'un mois suivant réception de cette dernière pour résilier le Contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

11.2 Sauf autres conditions de paiement stipulées sur la proposition d'abonnement, toute facture sera payable par l'Abonné dans son intégralité dans les quarante-cinq (45) jours suivant son établissement.

Tout retard de paiement constaté entraînera, après mise en demeure restée infructueuse, l'application de pénalités sur les sommes échues et non réglées à l'échéance, égales au dernier taux appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Le taux applicable pendant le premier semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année en question et celui applicable pour le second semestre de l'année concernée est le taux en vigueur au 1^{er} juillet de l'année en question. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement pourra être réclamée. Par ailleurs, en cas de non-paiement d'une facture, l'Éditeur se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service ou de résilier l'abonnement dans les conditions de l'article 13 ci-après.

12. RESPONSABILITE

12.1 L'Éditeur est soumis à une obligation de moyens pour l'exécution du Contrat. L'Abonné déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- a) qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- b) qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique lui permettent l'accès au Service. L'Abonné reconnaît avoir pris connaissance des configurations minimales requises pour l'utilisation normale du Service, consultables sur le site internet à l'adresse www.moniteurjuris.fr;
- c) être seul responsable de ses accès sur Internet ;
- d) qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

12.2 L'Abonné est responsable du choix de ce service et, en sa qualité de professionnel, tant de l'usage et des interprétations qu'il fait des documents obtenus par le Service, que des actes et conseils qu'il en déduit ou émet. L'utilisation du Service et l'exploitation de ses Données par l'Abonné se font donc sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. À ce titre, il est précisé que l'Éditeur n'a pas vocation à se substituer à l'Abonné pour effectuer des recherches dans le Service et/ou interpréter les questions de l'Abonné ou analyser les Données obtenues.

12.3 L'Éditeur n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard du Service, ou de toutes Données que l'Abonné obtiendrait par le Service, notamment quant aux délais de mises à jour des Données.

En aucun cas, la responsabilité de l'Éditeur ne pourra être recherchée pour les dommages directs ou indirects qui pourraient être causés par le Service. De convention expresse entre les Parties, sont considérés comme dommages indirects tout préjudice moral ou commercial, pertes de bénéfices, de chiffre d'affaires, de commandes, de revenus, de clientèle, perte de données et toute action dirigée contre l'Abonné par un tiers et les conséquences en résultant.

En toute hypothèse, dans le cas de mise en cause de la responsabilité de l'Éditeur, celle-ci

sera limitée au montant effectivement perçu par l'Éditeur au titre de la période contractuelle en cours.

13. RESILIATION

En cas :

- a) d'absence de règlement d'une facture ;
- b) de violation par l'Abonné du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat, en particulier le nombre d'utilisateurs autorisés ;
- c) de tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité logicielle du site www.moniteurjuris.fr par l'Abonné,

L'Éditeur peut :

- à sa seule discrétion et sans notification préalable à l'Abonné, suspendre l'accès au Service,

et/ou

- prononcer la résiliation du Contrat, de plein droit à l'expiration d'un préavis de 15 jours après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans tous les cas de résiliation anticipée du Contrat, à l'exception de la résiliation pour cause de modifications substantielles des CGS par l'Éditeur, toutes les sommes restant dues par l'Abonné seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Éditeur.

14. DISPOSITIONS DIVERSES

- a) Le Contrat, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulés, ne peut en aucun cas être cédé par l'Abonné à un tiers en l'absence d'autorisation préalable et expresse de l'Éditeur.
- b) Si une clause du Contrat se révélait nulle, le reste du Contrat ne sera pas affecté par la nullité de la clause.
- c) Les parties élisent domicile en leur siège respectif tel qu'indiqué sur la proposition d'abonnement. Toutes les notifications, pour être valides, devront avoir été effectuées à l'adresse de domiciliation.

15. LITIGES

Le Contrat est soumis aux dispositions de la loi française.

Tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou à l'exécution des présentes qui ne pourrait être résolu de façon amiable dans les 3 (trois) mois de sa survenance, sera porté devant le Tribunal compétent de Nanterre. La présente clause sera seule applicable, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le 06 septembre 2018